

Intempérie dans le paysage

Par mich38, le 11/01/2016 à 18:25

bonsoir a tousse voila j'ai deux trois question, je travaille dans une entreprise de paysagiste.

pour commencer depuis 1 ans mon patron a mis en place un système d'intempérie, donc quand il pleut nous somme pays mai nous ne tavaillon pas, nous devon "remboursé" ces heur non travailler (plus de 100 pour moi l'année passé) en fessant des heur supplémentaire qui aurai du nous être payé a 150%. la ou ça me pause un problème c'est qu'une heur remboursé équivaut a 1h qui m'aura préalablement était payé, je suis donc perdant de 50% (un manque a gagner d'un peu plu de 500e pour moi).

ce principe est-il normal?

ensuite deuxième petite question : comment vérifier ci mon patron cotise a une caisse d'intempérie ?

car une connaissance ma dit qu'il faudrait pas que mon parton me retienne des heur alors que de sont coté il est remboursé.

merci a tousse d'avance pour vos réponse

Par **P.M.**, le **11/01/2016** à **21:01**

Bonjour,

Je ne sais pas si vous trouveriez normal de ne pas être payé du tout pendant les période d'intempéries...

D'autre part, l'employeur ne peut pas même en cas de récupération des heures perdues ne pas respecter les durées maximales de travail...

Je vous propose ce dossier...